



Problème administratif avant le divorce

Par **maryne**, le **26/05/2008** à **15:31**

Je souhaite divorcer mais je n'ai pas encore mis le dossier en place. J'ai quitté le domicile conjugal et porté plainte. Mon mari ne sait pas où je réside car je suis menacé de mort par lui et ma famille. C'est pour ça que j'ai du mal à mettre en place mon dossier car il faut une adresse. Cependant voilà il doit avoir sa carte de séjour et pour ça il a besoin de la photocopie de ma carte d'identité et du livret de famille pour faire croire qu'on vit toujours ensemble mais je risque quoi si j'envoie ces papiers?rnEsque je peux appeler la préfecture pour leur dire que je veux divorcer ma faut il une preuve?rnEt lui de toute façon il n'aura plus les papiers si j'entame une procédure de divorce?rnQuel est la meilleure chose à faire?rnMerci d'avance pour vos réponses.